



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

N° 2024-04-09/41
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 9 AVRIL 2024

...

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 2 avril 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Philippe Martine, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, Mme HANNE Nadine, M ROUSSEL Cédric, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie, M CONFAIS Stephane, M TANGUY Martial, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, M CHAPLAIS Robert, M DE LANGHE Christian, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, M ZAYANI Abdé, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M BRULARD Thierry, Mme AUGER Stéphanie, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy, M SIMON Stéphane,

Madame BOSCHER Christine suppléant(e) de Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Monsieur SIMON Christophe suppléant(e) de Monsieur JUPILLE Pascal.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRULARD, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Madame Christine BOSCHER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Monsieur Guy LESELLIER, Monsieur Geoffrey

CUFFAUX-CLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Francis BIET a donné pouvoir à Monsieur Christophe ALORY, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LECARFF Jérôme,

● ● ●

FINANCES

Budget primitif 2024

Après avoir entendu, le Vice-président de la Commission Finances, précisant que le Budget est présenté par chapitre et article, le Président ouvre le débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants et L5211-1 ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires ;

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget primitif 2024, arrêté à la somme, de 408 518 580 € se répartissant comme suit :

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	105 381 945	121 317 530	226 699 475
SERVICE DES EAUX	29 147 245	18 273 618	47 420 863
SERVICE ASSAINISSEMENT	52 370 048	13 969 755	66 339 803
SPANC	403 483	964 410	1 367 893
MOBILITES	17 289 382	22 039 108	39 328 490
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	6 295 014	489 558	6 784 572
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	1 349 898	1 191 664	2 541 562
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)	212 237 016	178 245 642	390 482 658
ZONES D'ACTIVITES HTVA	10 646 606	3 363 430	14 010 036
ZAC DU LONG BUISSON 3	5 832 123	4 240	5 836 363
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 374 659	1 619 059	4 993 718
ZA GAUVILLE PARVILLE	18 250	16 276	34 526
ZA DE MISEREY	947 582	574 351	1 521 933
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	473 993	1 149 504	1 623 497
ZONES D'HABITAT HTVA	3 672 803	353 083	4 025 886
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	3 672 803	353 083	4 025 886
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	14 319 409	3 716 513	18 035 922
TOTAUX (résultats et RAR inclus)	226 556 425	181 962 155	408 518 580

Avis favorable de la commission Finances (21/03/24)

À LA MAJORITÉ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de l'établissement public.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- Investissements élevés en faveur de l'attractivité du territoire
- Soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	181 962 155 euros
Section d'investissement	226 556 425 euros
Total	408 518 580 euros

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	105 381 945	121 317 530	226 699 475
SERVICE DES EAUX	29 147 245	18 273 618	47 420 863
SERVICE ASSAINISSEMENT	52 370 048	13 969 755	66 339 803
SPANC	403 483	964 410	1 367 893
MOBILITES	17 289 382	22 039 108	39 328 490
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	6 295 014	489 558	6 784 572
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	1 349 898	1 191 664	2 541 562
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)	212 237 016	178 245 642	390 482 658
ZONES D'ACTIVITES HTVA	10 646 606	3 363 430	14 010 036
ZAC DU LONG BUISSON 3	5 832 123	4 240	5 836 363
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 374 659	1 619 059	4 993 718
ZA GAUVILLE PARVILLE	18 250	16 276	34 526
ZA DE MISEREY	947 582	574 351	1 521 933
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	473 993	1 149 504	1 623 497
ZONES D'HABITAT HTVA	3 672 803	353 083	4 025 886
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	3 672 803	353 083	4 025 886
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	14 319 409	3 716 513	18 035 922
TOTAUX (résultats et RAR inclus)	226 556 425	181 962 155	408 518 580

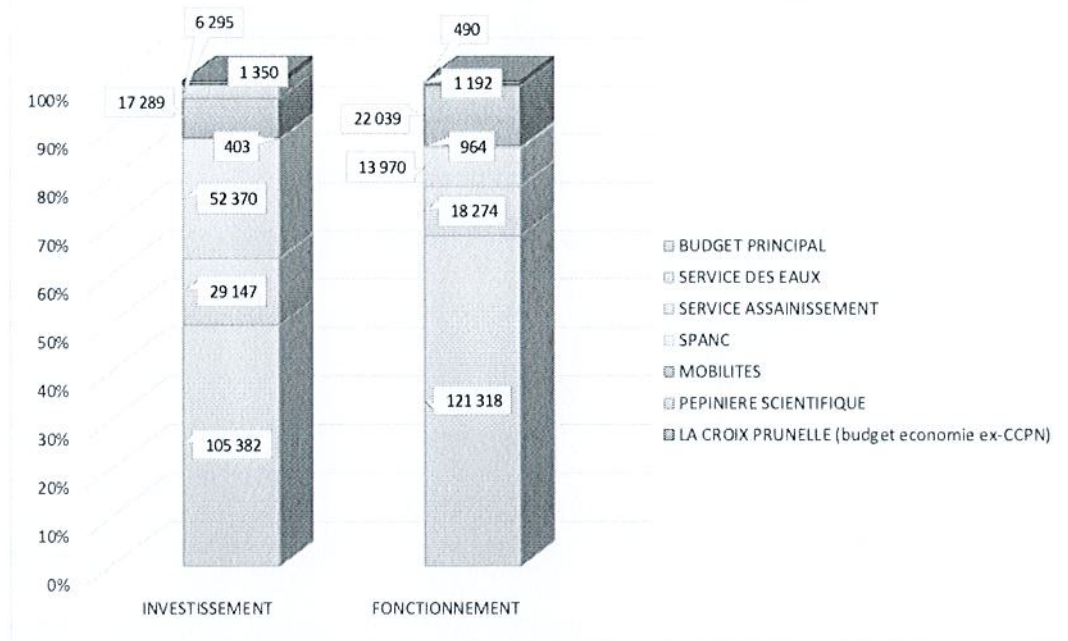
Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes qui conformément à l'article L2224-11 du GCT sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial: l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC. Ces trois budgets doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement mobilité dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe La Croix Prunelle (ex-Economie de la CCPN), qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité économique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de six budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières réglementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude. Cinq budgets ont été clôturés au 31/12/2023.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 212 237 k€ en investissement (123 481 k€ en 2023) et 178 246 k€ en fonctionnement (172 520 k€ en 2023).

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	105 381 945	121 317 530	226 699 475
SERVICE DES EAUX	29 147 245	18 273 618	47 420 863
SERVICE ASSAINISSEMENT	52 370 048	13 969 755	66 339 803
SPANC	403 483	964 410	1 367 893
MOBILITES	17 289 382	22 039 108	39 328 490
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	6 295 014	489 558	6 784 572
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	1 349 898	1 191 664	2 541 562
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)	212 237 016	178 245 642	390 482 658

Budget consolidé hors budgets annexes de zones en k€



Les résultats 2023

Les résultats 2023 sont repris de manière anticipée dans les budgets primitifs suivants. Les montants sont validés par le comptable public et donc définitifs :

	Fonctionnement				Investissement						
EN EUROS	RÉSULTAT de fonctionnement 2023	Résultat des années antérieures	Résultat fonctionnement cumulé 2023	Variation 2023/2022	RÉSULTAT d' investissement 2023	Résultat des années antérieures	Résultat cumulé d'investissement 2023	Total	Solde des RAR	Résultat CA	
Budget principal	16 851 981,41	11 496 071,45	28 348 052,86	147%	3 957 521,32	2 615 011,48	6 572 532,80	21 775 520,06	9 190 787,31	12 584 732,75	
Eau	1 881 365,07	722 759,55	2 604 124,62	260%	948 768,99	2 010 347,58	2 959 116,57	5 563 241,19	3 314 927,23	2 248 313,96	
Assainissement	1 119 495,93	41 923,98	1 161 419,91	2670%	4 510 096,13	268 585,14	4 241 510,99	5 402 930,90	5 316 344,01	86 586,89	
SPANC	93 510,21	236 588,67	330 098,88	40%	3 709,25	55 259,09	58 968,34	389 067,22	5 670,00	383 397,22	
MOBILITES	186 063,56	756 516,61	570 453,05	-25%	1 788 998,83	715 736,73	1 073 262,10	1 643 715,15	338 058,76	1 305 656,39	
ECO (croix prunelle)	1 148 859,79	138 691,55	1 287 551,34	828%	731 327,92	560 340,17	1 70 987,75	1 116 563,59	-	1 116 563,59	
Pépinière	14 460,56	8 707,10	23 167,66	166%	68 449,13	370 259,48	301 810,35	278 642,69	6 514,38	272 128,31	
Sous-total HORS ZA	20 894 688,29	13 383 844,71	34 278 533,00	156%	2 494 274,83	603 127,03	1 891 147,80	36 168 680,80	18 172 301,69	17 997 379,11	
Long Buisson - 1	74 392,98	74 392,98	0,00	-100%	4 214 205,48	2 448 372,13	1 765 833,35	1 765 833,35	-	1 765 833,35	
Long Buisson - 2	204 759,75	204 759,71	0,04	-100%	4 850 824,44	1 173 005,70	3 677 818,74	3 677 818,70	-	3 677 818,70	
La Fosse au buis	67 187,94	67 187,94	-	-100%	129 293,63	129 293,63	-	-	-	-	
Les Surettes	511 459,82	101 672,45	613 132,27	503%	922 401,81	2 084 819,04	3 007 220,85	2 394 088,58	154 284,19	2 548 372,77	
Miseroy	528 000,00	41 936,22	569 936,22	1259%	943 166,50	373 230,28	943 166,50	373 230,28	4 412,00	977 642,28	
Vallon Fleuri	2 384,13	197 463,95	199 848,08	-1%	32 133,84	3 251 166,22	3 283 300,06	3 088 220,24	3 000,00	3 091 220,24	
Vallot	3 049,99	3 049,99	0,00	-100%	516 492,70	516 492,70	-	0,00	-	0,00	
Gauville Parville	3 850,00	8 573,24	12 423,24	45%	1 832,42	18 246,63	18 246,63	5 823,39	-	5 823,39	
Mancilly	695 012,69	429 735,03	1 124 747,72	162%	461 804,79	463 637,21	661 110,51	661 110,51	-	661 110,51	
Droisy	91 987,29	91 987,29	-	-100%	305 279,24	305 279,24	-	-	-	-	
Long buisson 3	4 237,10	4 237,10	0,00	0%	12 200,00	5 819 919,51	5 832 119,51	5 827 882,41	-	5 827 882,41	
Sous-total ZA	1 294 560,43	1 234 995,90	2 519 556,33	106%	9 047 527,42	17 151 566,09	8 104 038,67	5 584 482,34	161 696,19	5 746 178,53	
TOTAL	22 189 248,72	14 608 840,61	36 798 089,33	152%	11 541 802,25	17 754 693,12	6 212 890,87	30 585 198,46	18 333 997,88	12 251 200,58	

C'est lors du vote du compte administratif en juin prochain que les résultats 2023 seront présentés de manière détaillée.

Compte tenu de la clôture des budgets annexes Long Buisson 1, Long Buisson 2, Fosse au buis, Vallot et Droisy au 31 décembre 2023, les résultats seront inclus au budget principal EPN en 2024 conformément au tableau ci-dessous :

	PRINCIPAL	LB1	LB2	La Fosse au buis	Vallot	Droisy	TOTAL BUDGET PRINCIPAL
Résultat de fonctionnement	28 348 052,86 €	0,00 €	-0,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 348 052,82 €
Résultat d'investissement	- 6 572 532,80 €	1 765 833,35 €	3 677 818,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 128 880,71 €
Solde des restes à réaliser	- 9 190 787,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-9 190 787,31 €
Résultat d'investissement + solde des restes à réaliser	- 15 763 320,11 €	1 765 833,35 €	3 677 818,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-10 319 668,02 €
Affectation au 1068							-10 319 668,02 €
Affectation au 002							18 028 384,80 €
Résultat d'investissement (001)							-1 128 880,71 €

1 Budget Principal

1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €) :

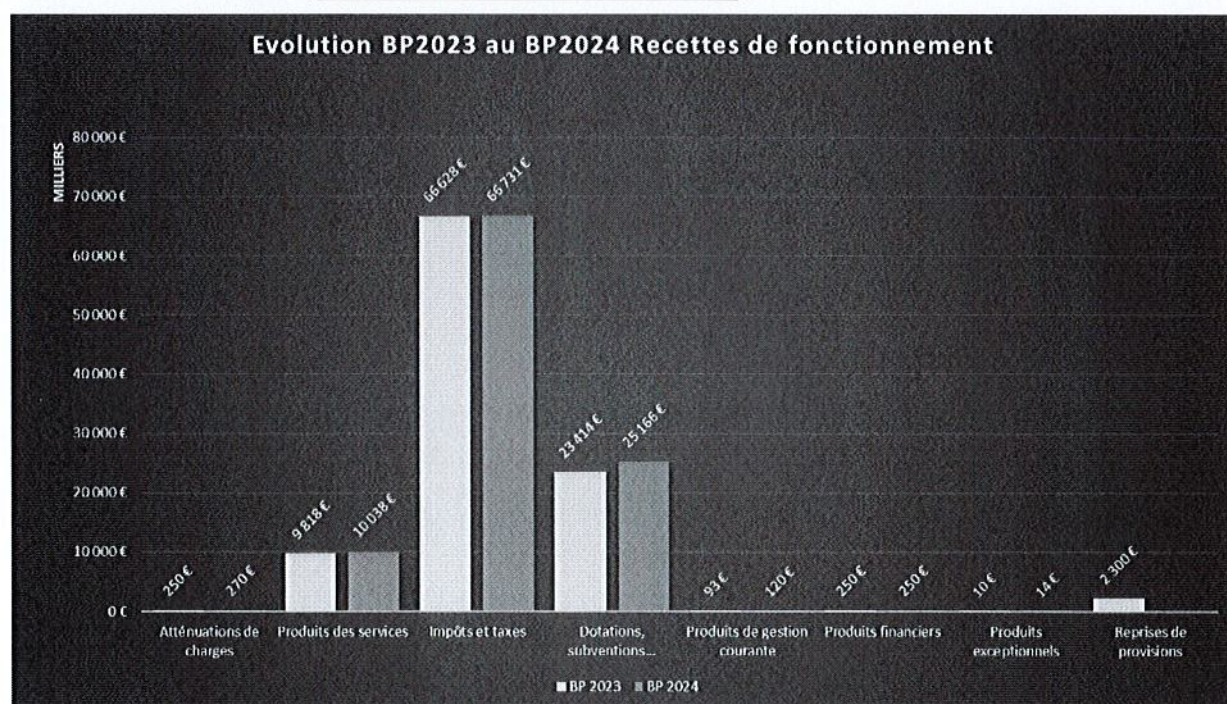
Dépenses réelles d'investissement	53 124 893 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	19 156 483 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	2 500 000 €
besoin de financement des investissements	31 468 410 €
remboursement du capital de la dette	9 549 934 €
total besoin de financement de la section d'investissement	41 018 344 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	120 617 530 €
Dépenses réelles de fonctionnement	90 852 662 €
Autofinancement brut	29 764 868 €
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	11 253 476 €
Décomposition de l'autofinancement	
dotation nette aux amortissements	7 400 664 €
virement complémentaire	22 364 204 €

1.2 La section de fonctionnement

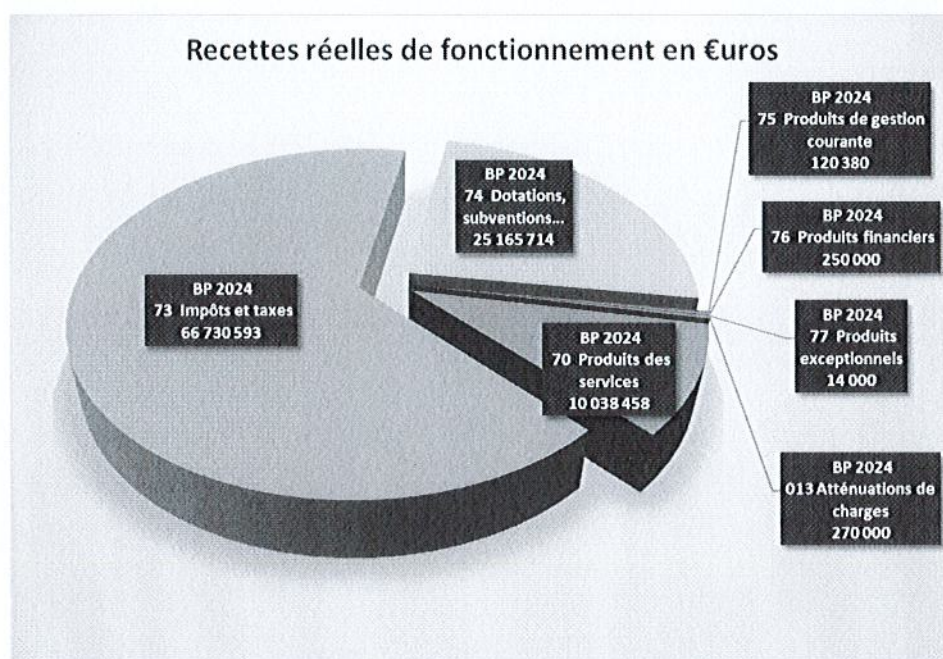
1.2.1 Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal baissent de -0,17 %. Cette baisse s'explique

notamment par une baisse de la facturation des déchets aux professionnels. En effet, le fonctionnement est revu au niveau national, et une nouvelle redevance devrait être prélevée directement à l'achat des matériaux. Par ailleurs, il est inscrit une revalorisation des refacturations. Enfin, pour mémoire, une reprise de provision de 2 300 k€ était inscrite au BP 2023.

Recettes réelles						
Chapitre		BP+BS 2022	BP 2023	BP 2024	Variation	% de variation
013	Atténuations de charges	206 000	250 000	270 000	20 000	8%
70	Produits des services	9 618 786	9 818 292	10 038 458	220 166	2%
73	Impôts et taxes	57 454 292	66 628 143	66 730 593	102 450	0%
74	Dotations, subventions...	24 351 697	23 413 570	25 165 714	1 752 144	7%
75	Produits de gestion courante	107 566	93 461	120 380	26 919	29%
76	Produits financiers	266 000	250 000	250 000	-	0%
77	Produits exceptionnels	10 000	10 000	14 000	4 000	40%
78	Reprises de provisions		2 300 000	-	2 300 000	-100%
Total		92 014 341	102 763 466	102 589 145	- 174 321,00	-0,17%



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 91 896 k€ soit 90 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.2.1.1 Produits de fiscalité

M57	73 IMPOTS ET TAXES (en K€)	BP 2023	BP 2024
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	17 558	16 286
73113	TASCOM	1 540	1 585
73114	IFER	352	433
73118	AUTRES CONTRIBUTIONS		69
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	19 114	18 748
73136	TAXE GEMAPI	1 831	1 831
7328/731428	TICPE - AUTRES	42	42
731721	TAXE DE SEJOUR	100	180
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12	12
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 720	5 720
732221	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 372	1 372
7323	REVERSEMENT DU PRÉLÈVEMENT SUR LES JEUX ET LES PAR	7	7
7351	FRACTION COMPENSATOIRE TFPB ET TH	12 700	13 749
73112/7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	6 282	6 649
7358	AUTRES	0	49
TOTAL CHAPITRE 73		66 628	66 731

1.2.1.1.1 Les contributions directes

L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, TEOM repose sur un coefficient de revalorisation forfaitaire de +3,9 % (inflation estimée et présentée dans le projet de loi de finances 2024) permettant d'obtenir un produit supplémentaire de 102 k€.

Les taux de fiscalité ont été revalorisés en 2023. Pour ce budget EPN, ils restent inchangés :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX 2023
Taxe sur le Foncier bâti	3,86 %
Taxe sur le Foncier non bâti	9,57 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	11,42 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,46 %

1.2.1.1.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), celle-ci a été harmonisée en 2023 afin que tous les contribuables se voient appliquer le même taux sur l'ensemble du territoire EPN. C'est donc avec un taux unique de 14.38% (identique à 2023) que les recettes de TEOM ont été estimées au BP 2024.

Malgré une revalorisation attendue des bases taxables entre 2023 et 2024 basée sur l'IPCH, le produit total de TEOM estimé recule de 366 k€ par rapport au BP2023 (ce qui représente 1,9% de baisse). En effet la revalorisation des bases escomptée en 2023 a été inférieure à l'attendu du fait de la réforme impactant la base taxable des locaux professionnels et d'une mise à jour des bases d'un bailleur social suite à une réclamation auprès de la DDFIP.

Pour rappel, la TEOM finance la collecte des déchets ménagers et non ménagers. Les propriétaires et les usufruitiers d'une propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties sont assujettis à la TEOM.

La cotisation de TEOM acquittée est uniquement fonction du taux de TEOM voté par la collectivité et des bases d'imposition du foncier bâti. Il n'y a donc aucun rapport entre la cotisation acquittée et le volume de déchets produit ou la fréquence d'utilisation du ramassage.

1.2.1.1.3 Le fonds national de garantie individuelle de ressources

FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2024 est stable par rapport à celui de 2023.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

1.2.1.1.4 La fraction de TVA

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, l'EPCI ne perçoit plus de TH sur les résidences principales. Cette perte de recettes est compensée par l'Etat via le versement mensuel d'une fraction de TVA.

Il s'agit d'une recette dynamique. La première estimation de l'évolution de la TVA 2024 serait de +4,5%. C'est sur cette base, que la recette attendue a été chiffrée en se basant sur la recette perçue en 2023. Cette estimation conduit à inscrire 13 749 k€ au BP2024.

1.2.1.2 *Dotations, subventions et participations*

Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 25 166 k€ et se compose principalement de :

M57	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (en K€)	BP 2023	BP 2024
747888	AUTRES ORGANISMES	4 138	4 300
741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 409	2 422
741126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	9 823	9 853
744	FCTVA	30	125
748312	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 100	3 051
74832	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	1 981	209
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	177	2 201
74	AUTRES DOTATIONS	1 756	3 005
TOTAL CHAPITRE 74		23 414	25 166

La dotation d'intercommunalité devrait passer de 2 409 k€ au BP 2023 à 2 422 k€ en 2024 (montant notifié en 2023).

La DC RTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant devrait baisser un peu passant, de 3 100 k€ au BP 2023 à 3 051 K€ au BP 2024 (montant notifié en 2023).

La dotation de la compensation part salaire, n'étant pas soumise cette année à un écrêtement de la part de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, devrait augmenter légèrement de 30k€ pour atteindre 9 853 k€ au BP 2024.

Les allocations compensatrices (natures 74832 et 74833) passent de 2 158 k€ au BP 2023 à 2 410 k€ en 2024 (montant notifié en 2023).

Les autres dotations pour un montant de 3 005 k€ sont notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	90 000,00 €
CITE EDUCATIVE	48 000,00 €
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	119 040,00 €
MAISON DE LA SANTE	29 000,00 €
COHESION SOCIALE	131 000,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	75 000,00 €
EMPLOI	219 714,00 €
SPORT (Hippodrome, Sicosse)	216 825,00 €
MUSEE	92 410,00 €
EVENEMENTIEL	78 500,00 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	131 000,00 €
RESSOURCES HUMAINES	8 000,00 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	76 300,00 €
PREVENTION SURETE/GENS DU VOYAGE	10 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 539 000,00 €
PLUVIAL	23 980,00 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	117 000,00 €
TOTAL	3 004 769,00 €

L'augmentation des autres dotations correspond au montant des recettes Mac Arthur pour 1,5M€.

1.2.1.3 Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles, hors résultat, s'élèvent à 10 693 k€ et se déclinent de la façon suivante :

Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en k€) :

Le budget a été établi en se fondant sur une revalorisation des tarifs de 4,5%.

Les produits des services augmentent de 220 k€ entre 2023 et 2024 pour atteindre 10 038 k€ en raison de la facturation des déchets aux professionnels suite à la mise en place d'une nouvelle redevance directement à l'achat des matériaux. Par ailleurs, une nouvelle ventilation de la refacturation de la masse salariale sur certains services du budget principal vers les budgets annexes a une incidence sur le montant des recettes.

Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien, pluvial/Gémapi)	138 782	400 141	261 359
Petite enfance : Redevances et droits des services	959 250	963 200	3 950
Culture : Redevances et droits des services à caractère social	147 000	147 200	200
Entrées et abonnements (évènementiel)	50 000	81 130	31 130
Entrées et abonnements (hippodrome et piscine)	302 500	312 500	10 000
Recettes issues de l'activité du doctobus	0	110 187	110 187
Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	6 167 000	5 796 100	- 370 900
Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	550 000	610 000	60 000
Redevance pour enlèvement des déchets industriels	300 000	110 000	- 190 000
Refacturation garage	600 000	660 000	60 000
Revente de composteurs aux particuliers	7 000	15 000	8 000
Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	574 760	805 000	230 240
Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépité service emploi/insertion)	2 000	4 000	2 000
Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage)	10 000	10 000	-
Autres produits des services (tourisme)	10 000	14 000	4 000
total	9 818 292	10 038 458	220 166

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 270 k€ et concerne essentiellement les indemnités journalières et le financement des adultes relais.

Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 120 k€ dont notamment :

- 58,8 k€ de revenus des immeubles,
- 22 k€ de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie
- 4,5 k€ de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare

Le chapitre 76 « Produits financiers » est estimé à 250 k€ et correspond à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2023 attachée à la participation au capital de la SPL Transurbain.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 14 k€ pour des annulations de mandats sur exercice antérieur.

Il n'y a pas de provision à reprendre sur le BP 2024 (chapitre 78)

1.2.1.4 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 700 k€ :

- 400 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 300 k€ au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aides à la pierre),

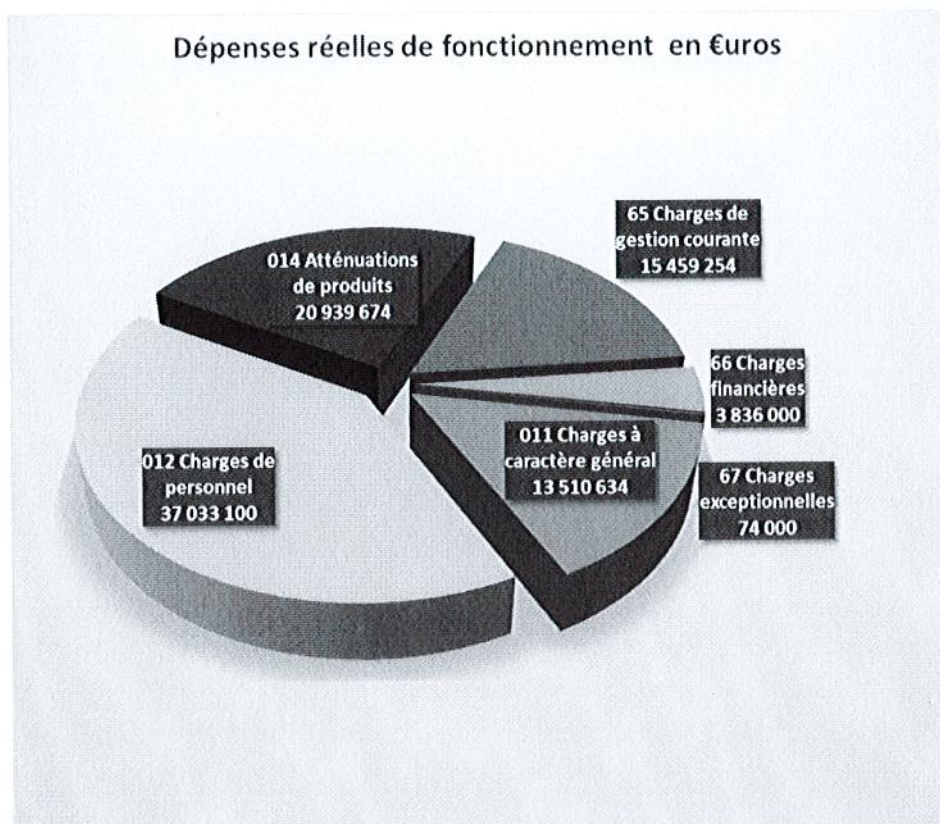
1.2.1.5 La reprise anticipée des résultats 2023

Avec un vote du budget primitif en avril, EPN va pouvoir reprendre de manière anticipée les résultats 2023.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement s'élève à 18 028 384,80 €. Il tient compte de l'intégration des résultats des budgets de zones clôturés (cf tableau des résultats 2023).

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Le chapitre 014 – Atténuations de produits :

Il s'agit pour l'essentiel des versements aux communes (20 919 k€ sur les 20 939 k€) : attributions de compensation (AC) ainsi que dotations de solidarité communautaire (DSC). En 2022, le transfert de la gestion du SICOSSE à EPN conduit à réduire les AC pour les communes concernées. Depuis 2023, le montant des AC est ajusté à 19 902 k€ et maintenu pour 2024.

La dotation de solidarité communautaire a été revue en 2019 dans le cadre du travail de refonte du système de péréquation. Un nouveau mode de calcul de cette DSC incluant les 74 communes a été établi.

Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales économiques entre 2022 et 2023, de l'existence d'un contrat de ville sans pacte fiscal et financier, la ville d'Evreux doit percevoir une DSC au minimum égale à 50% de la hausse des recettes fiscales économiques soit 715k€. Cela conduit pour 2024 à augmenter l'enveloppe de 642 000€. L'enveloppe DSC de 2024 est donc de 1 017k€. Cela ne préjuge pas du montant qui sera à verser dans les années futures puisque ce dernier dépend du dynamisme de la fiscalité économique.

Le **chapitre 011, charges à caractère général**, s'élève à 13 511 k€ (-1,6% soit - 219 k€).

		2023	2024	Variation	%
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	116 800	198 400	81 600	70%
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 120 500	1 176 000	55 500	5%
60613	CHAUFFAGE URBAIN	210 000	190 000	- 20 000	-10%
60618	AUTRE FOURNITURES NON STOCKABLES	1 200 000	720 000	- 480 000	
60621	COMBUSTIBLES	3 000	3 000	-	0%
60622	CARBURANTS	1 300 500	1 250 300	- 50 200	-4%
60623	ALIMENTATION	114 715	111 602	- 3 113	-3%
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 200	26 780	22 580	538%
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	31 800	29 335	- 2 465	-8%
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	53 310	51 260	- 2 050	-4%
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	262 700	255 406	- 7 294	-3%
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	35 300	35 700	400	1%
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	29 050	28 550	- 500	-2%
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	7 250	7 015	- 235	-3%
60661	MEDICAMENTS	-	3 222	3 222	
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	3 989	3 989	
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 000	4 000	-	0%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	766 675	782 527	15 852	2%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 208 792	2 106 000	- 102 792	-5%
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	34 700	34 900	200	1%
61351	LOCATION MATERIEL ROULANT	5 000	7 000	2 000	
61358	AUTRES LOCATION MOBILIERES	150 000	172 050	22 050	15%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	16 300	12 800	- 3 500	-21%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION DE TERRAINS	30 000	30 000	-	0%
615221	BATIMENTS PUBLICS	41 000	20 500	- 20 500	-50%
615228	AUTRES BATIMENTS	23 000	24 700	1 700	7%
615231	VOIRIES	706 460	696 300	- 10 160	-1%
615232	RESEAUX	145 500	151 500	6 000	4%
61551	MATERIEL ROULANT	303 800	333 100	29 300	10%
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	37 361	41 361	4 000	11%
6156	MAINTENANCE	973 910	919 835	- 54 075	-6%
6161	MULTIRISQUES	477 000	665 500	188 500	40%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	6 300	600	- 5 700	-90%
617	ETUDES ET RECHERCHES	112 740	175 844	63 104	56%
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	16 686	15 178	- 1 508	-9%
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	141 600	90 400	- 51 200	-36%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	407 031	472 566	65 535	16%
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	192 564	159 032	- 33 532	-17%
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	6 000	17 400	11 400	190%
6228	DIVERS	2 500	7 500	5 000	200%
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	86 500	70 605	- 15 895	-18%
6232	FETES ET CEREMONIES	67 150	112 600	45 450	68%
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	13 000	7 200	- 5 800	-45%
6234	RECEPTIONS	3 900	3 700	- 200	-5%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	237 873	233 765	- 4 108	-2%
6238	IMPRESSIONS	1 500	1 100	- 400	-27%
6241	TRANSPORTS DE BIENS	9 500	3 400	- 6 100	-64%
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	26 445	25 445	- 1 000	-4%
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	35 000	20 000	- 15 000	-43%
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	19 400	19 000	- 400	-2%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	244 700	244 568	- 132	0%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	25 000	35 000	10 000	40%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	115 910	98 280	- 17 630	-15%
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	174 000	205 437	31 437	18%
62875	AUX COMMUNES MEMEBRES DU GFP	442 700	419 000	- 23 700	-5%
62878	A DES TIERS	770 000	795 000	25 000	3%
63512	TAXES FONCIERES	133 121	158 750	25 629	19%
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	15 000	15 000	-	0%
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	11 130	11 632	502	5%
Total des charges à caractère générale		13 729 873	13 510 634	- 219 239	-2%

Cette hausse des charges à caractère général est très contenue malgré l'inflation. Elle est la résultante des variations suivantes :

- Les charges d'eau et assainissement (nature 60611) : + 81,6 k€ en raison de la hausse du prix de l'eau (39,6k€) et du rattrapage de la taxe pour les piscines (+42k€),
- Les charges d'électricité (nature 60612) : + 55,5 k€ en raison de la hausse du prix de l'électricité et de l'augmentation du nombre de bâtiments EPN,
- Les charges d'énergie (nature 60618) : - 480 k€. Tout d'abord, les hausses anticipées du prix du gaz pour le BP2023 ne se sont pas concrétisées pour le montant prévu. De plus, le plan de sobriété énergétique qui a permis en 2023 de limiter les coûts est reconduit sur 2024. Enfin, une baisse du prix du gaz par rapport aux prix de fin 2022 (période de préparation du BP2023) est constatée.
- Les charges de carburant (nature 60622) : - 50 k€ en raison de la baisse des prix.
- Les frais d'assurance (nature 6161) : +188 k€ en raison de la signature du nouveau contrat d'assurance qui est moins avantageux que le précédent.
- Les frais d'étude et recherches (nature 617) : + 63 k€ dans le cadre de la convention Mac Arthur
- Les frais de formation (nature 6184) : -51k€ ont été ajusté au montant du réalisé 2023.
- Les autres frais divers (nature 6188) : +65 k€ principalement du fait des dépenses concernant les fêtes normandes qui n'ont pas eu lieu en 2023.
- Les dépenses de fêtes et cérémonies (nature 6232) : +45k€ correspondant aux dépenses pour les fêtes normandes qui n'ont pas eu lieu en 2023.
- Annonces et insertions (nature 6231) : +16k€
- Frais de nettoyage des locaux (nature 6283) : +31k€. Cette hausse est liée au cumul de plusieurs éléments :
 - La mutualisation de l'équipe d'entretien de la Ville d'Evreux pour permettre la reprise en régie du nettoyage de certains locaux EPN a permis de réduire cette ligne de 148 k€ (cette dépense est désormais intégrée aux dépenses de mutualisation),
 - La prestation de ménage des locaux des crèches a été reclassée sur cette nature (elle figurait précédemment à la nature 611) + 170 k€
 - Le nettoyage des locaux du PSLA de la Madeleine génère une dépense supplémentaire de 15,2 k€.
 - Le solde de la hausse constatée est lié à l'estimation des révisions de prix prévues aux marchés.

Le chapitre 012 les dépenses de personnel s'élèvent à 37 033 100 €. Elles correspondent aux refacturations au titre de la mutualisation à hauteur 2 143 000 €, des traitements et charges pour 34 635 575 € et de 254 525 € concernant les autres dépenses (CNAS, et factures de soins).

Pour 2024, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 1% soit 373 600 € pour le budget principal EPN. Au global, tous les budgets annexes confondus (service des eaux, assainissement, mobilité et SPANC), le GVT est porté à hauteur de 55 540 €.

La communauté d'agglomération Evreux portes de Normandie maintient ses efforts dans sa gestion contrôlée des effectifs et de la masse salariale. Ces efforts ont été mis à mal par l'augmentation du point d'indice survenu le 1^{er} juillet 2022 de 3,5%, le 1^{er} juillet 2023 de 1,5% et par les 5 points d'indice supplémentaires octroyés à tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 15 459 k€.

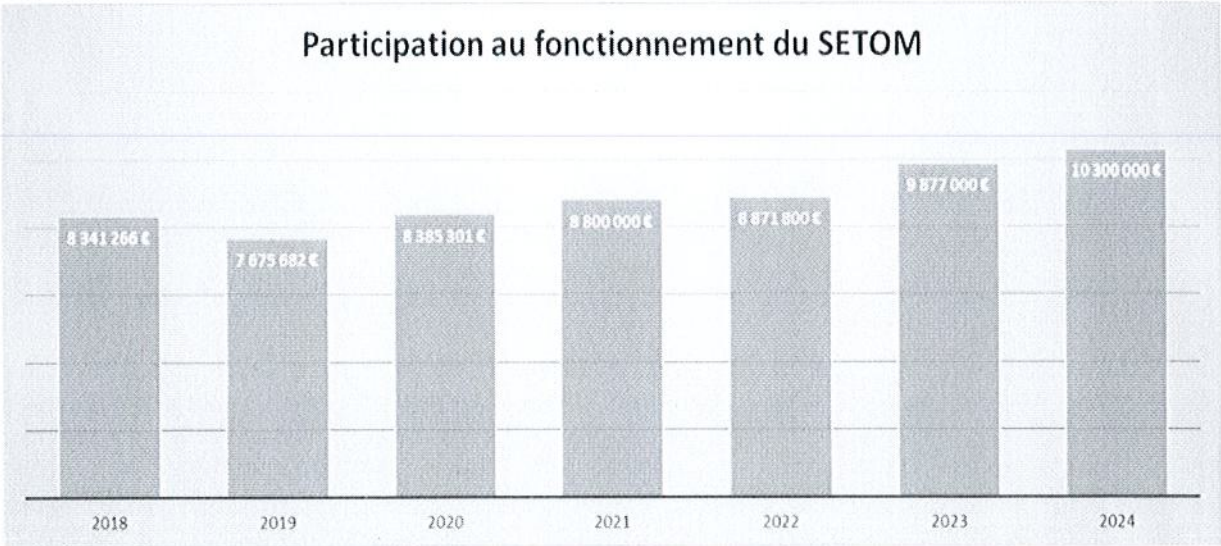
Ce chapitre est en hausse de 1 177 k€ par rapport au BP2023.

Cette hausse se décompose comme suit :

- Des dépenses sont prévues au chapitre 65 à hauteur de 580 k€ dans le cadre de la convention Mc Arthur,
- La contribution au SETOM est estimée en hausse à hauteur de 423 k€,
- La subvention d'équilibre à verser au budget Mobilités est en hausse de 168 k€.

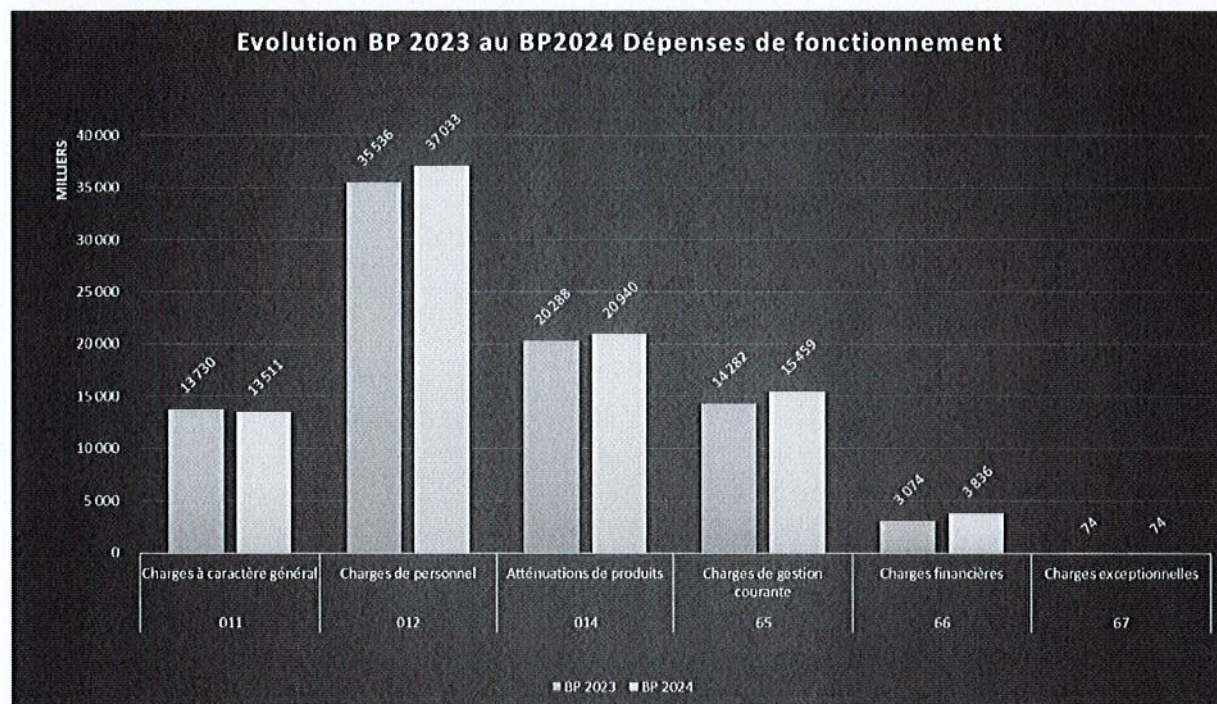
Nature	Libellé	Montant en euros	Poids dans le chapitre en %	Commentaire
653X	INDEMNITES PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	552 600	3,57%	
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	10 000	0,06%	
6542	CREANCES ETEINTES	10 000	0,06%	
65568	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	10 300 000	66,63%	Contribution au SETOM
65574	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	38 500	0,25%	
657341	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	503 165	3,25%	subvention pour le village du sport et les 80 ans de la libération
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	143 000	0,93%	Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI
65736X	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	1 573 958	10,18%	274 k€ en faveur de la bio pépinière 1 300 k€ en faveur du budget mobilités
657381	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	55 000	0,36%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises
657382	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	789 251	5,11%	- 480 k€ de subvention à l'office du tourisme - 265 k€ de soutien à la formation supérieure - 44,2 k€ de participation au fonds de solidarité logement
65748	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 324 965	8,57%	Dont 100 k€ aide CFE; 229,7 k€ pour programmation contrat de ville et 400 k€ pour le soutien à l'emploi; 88,5K€ pour le tourisme; 120k€ pour le Tangram, 150k€ pour les associations dans le cadre de la programmation CST annuelle
6584	AMENDES FISCALES ET PENALES	85 000	0,55%	Il s'agit des demandes indemnitaires en cours devant le tribunal administratif
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	73 815	0,48%	7 K€ franchises d'assurance 67 K€ reversement de 1/2 plus value de la cession de la banque de France
	total	15 459 254	100,00%	

La participation au fonctionnement du SETOM (10,3 M€) représente 66 % du chapitre.



Le chapitre 66, charges financières, est de 3 836 k€, soit une hausse de 762 k€ par rapport au BP 2023 en raison de la hausse des taux et du recours à l'emprunt en 2023 (cf éléments sur la dette en fin de document).

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est de 74 k€, il correspond aux crédits prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.



La comparaison de BP à BP entre les exercices 2023 à 2024 permet au regard de cet histogramme de constater une maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal dans un contexte inflationniste.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,45 %, soit moins que l'inflation, passant de 87 M€ à 91 M€, soit +3,9 M€.

1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'EPCI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Un **nouveau contrat de territoire 2024-2027** est en cours de rédaction, les sommes seront connues au printemps 2024.



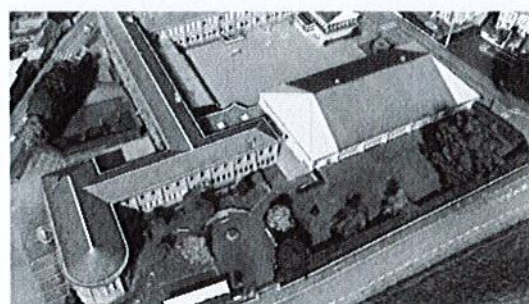
Le programme d'investissement passe de 39,3 millions d'euros en 2023 à 40,3 millions d'euros en 2024.

Voici les investissements les plus significatifs :

- Infrastructures de gestion des déchets : 800 k€
- Institut de formations en soins infirmiers : 16 682 k€

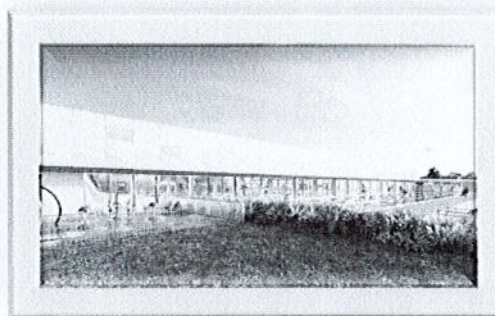


- NPRU opération place Suffren : 500 k€
- La réhabilitation du conservatoire à Notre Dame : 290 k€ ;

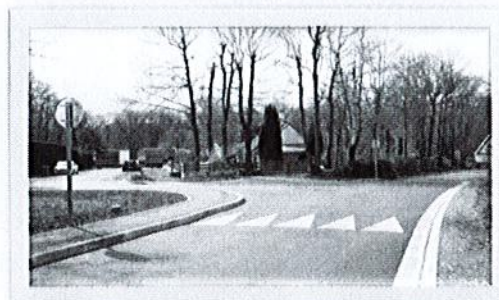


- Participation Concédant ZAC Saint Louis : 770 k€

- Etudes et travaux pour la construction d'un centre aquatique : 780 k€



- Déviation sud-ouest : 921 k€
- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 5 500 k€;



Dans le cadre de la compétence GEMAPI, Evreux Portes de Normandie investit avec les études et travaux sur Gauville, la restructuration des ouvrages pluviaux sur Evreux (Chartraine, sablonnière, Lafayette, Cités Unies...), étude de gestion des eaux pluviales (La Couture Boussey), l'aménagement Hydraulique douce (Aviron), et des travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Par ailleurs, EPN affirme sa volonté de soutien au développement des entreprises de son territoire. Ainsi une enveloppe de 600 k€ est prévue afin de venir en aide aux entreprises pour le financement d'investissements sous forme d'avance remboursable et 100 k€ sous forme de subvention pour les projets immobiliers des entreprises du territoire.

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 42 297 k€ de dépenses.

Les recettes réelles hors emprunts sont estimées à hauteur de 10 829 k€ (dont 2 500 k€ pour le FCTVA, 7 746 k€ de subventions et 267,7 k€ de cessions).

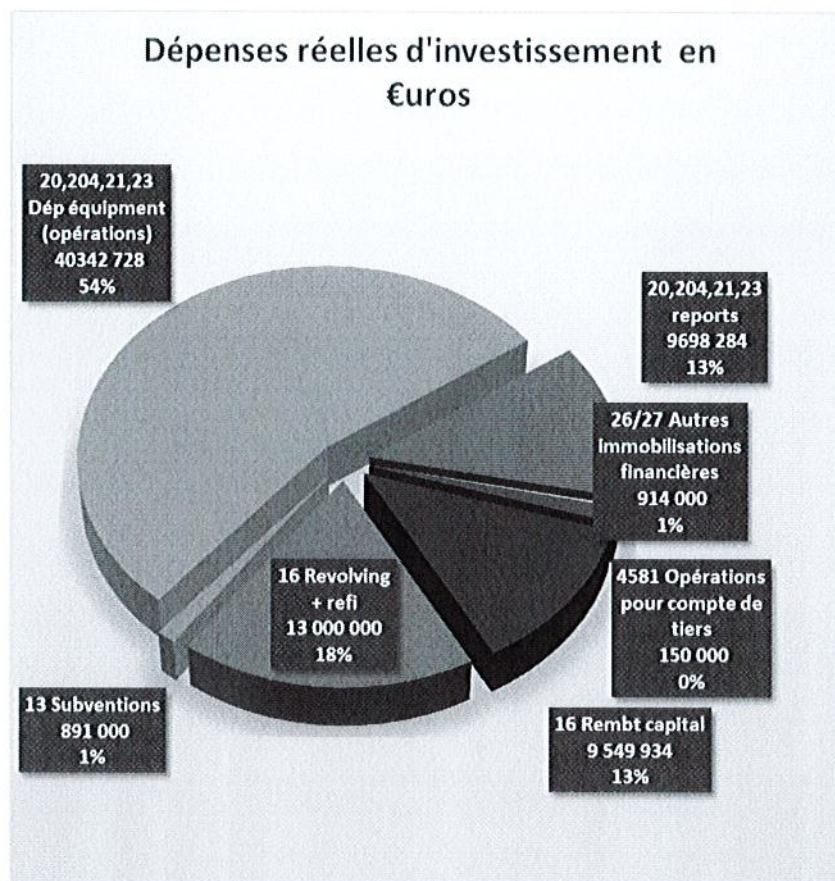
Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
Fonds de concours et subventions d'équipement versées		2 261 852 €	0 €
Contrat de territoire	dont : - extension groupe scolaire de Croth	261 852 €	- €
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	- €

		Dépenses	Recettes
Mise en œuvre des compétences communautaires		34 754 026 €	7 227 218 €
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, éclairage public, Marché de performance énergétique sur éclairage, aménagement NPRU Nétreville Subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	7 477 704 €	1 791 074 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	961 000 €	
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages, subventions SMABI	1 051 800 €	142 430 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	1 565 721 €	9 000 €
Emploi	prêts d'honneur (ADIE/Initiative Eure)	20 000 €	
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise: subvention aux entreprises	700 000 €	165 074 €
Développement touristique	Soutien à l'hébergement touristique, mise en place boucles vélo et signalétique pour les 80 ans de la libération	129 000 €	
Enseignement supérieur	Equipeement scientifique des laboratoires, équipement en matériel et mobilier pour le campus connecté, partenariat avec PRAXENS	35 000 €	
Plannification	frais de procédure et évaluation environnementale lié à la modification n°3 du PLU	30 000 €	
Marketing territorial	Acquisition pour matériel pour participation à des salons et mise en œuvre de la signalétique et déploiement stratégie	42 000 €	
Mission développement agricole	projet jardin fertile de Nétreville	30 000 €	
Centre Bourg cœur d'Agglomération	travaux mandat SPL IFSI/parking / projet Gare et participation concédent ZAC Saint Louis, Recette Acompte 1 IFSI Etudes centre bourg	18 283 060 €	2 780 000 €
Commande publique	Publicités marchés publics	45 000 €	
Hippodrome	tondeuse, débrancheur et 1 paire de but	10 000 €	
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	36 174 €	
Contrat local de santé	Achat d'un électrocardiogramme, scialytique et brancard pour le doctobus. Aménagement pour Doctobus	5 600 €	
CRD	timballes et instruments pour orchestre de quartier (violon, trombone et tuba)	33 000 €	
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier pour réserve conditionnement des œuvres en réserve et refonte de la muséographie	47 000 €	18 000 €

		Dépenses	Recettes
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art. restauration oeuvres, éclairage et scénographie du 2ème étage	56 070 €	20 000 €
Opération renouvellement urbain	Subvention rue du bois des communes, subvention bailleur mon logement 27 et amélioration du carte de vie des 3 QPV	235 997 €	
Sports	Travaux et acquisition matériel sportif pour les gymnases	129 000 €	
Piscines	Changement des autolaveuses	34 500 €	
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau, électrodes pour DAE	30 000 €	
Climat	études schéma directeur énergies renouvelables et achat de 2 titres de la sociétés SAS Euroise Saint André de l'Eure	139 000 €	48 800 €
Architecture	Réhabilitation du musée Evreux, Travaux maison petite enfance St andré, projet déménagement CRD à Notre Dame, centre aquatique Subvention recette pour études et travaux centre aquatique	1 750 000 €	1 587 527 €
Commerce d'intérêt communautaire	Dispositif ACTe (qui remplace la fisac), aide aux communes pour travaux de modernisation des commerces en milieu rural subvention de la région pour les dossiers Acte	1 041 000 €	60 000 €
Environnement/aménagement urbain paysager	Projet accompagnement Parc Naturel urbain Cambolle, sécurisation espaces verts cités Lafayette, reboisement compensatoire d'1ha , programmes de restauration de mares,	741 400 €	399 125 €
Paysages, nature et Espaces verts	Aménagement des espaces verts et parc urbain, travaux divers, entretiens divers sites	55 000 €	
Fibre optique	Déploiement fibre optique subvention Eure Numérique	40 000 €	206 188 €
Etudes et projets		1 178 000 €	1 097 100 €
Action foncière	Fonds friche EPFN garage Cambolle Convention EPFN Usines de Navarre (étude et démolition) Construction projet PSLA Evreux Sud / Recette subv Diagnostics pyrotechniques Rougemare Achat terrain Rougemare travaux de viabilisation CFAIE à Normanville	998 000 €	770 100 €
Etudes et réseaux pluvial	Etude schéma directeur d'eaux pluviales	180 000 €	327 000 €
Moyens des services		2 536 850 €	5 000 €
Administration générale	Acquisition de divers matériels (présentoirs mobiles, pavoisements, chariots dossiers) et photocopieur noir et blanc	24 700 €	
Achats	Renouvellement mobilier administratif pour les services et électroménager pour le service petite enfance (lave linge et sèche ligne)	29 500 €	
Communication	Accessoires drone et matériel video web/photo	5 000 €	
DSI	ajout de licences bureautiques, acquisition de PC fixes et portables, tablettes, Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services, achat de smartphone	927 150 €	
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste	5 000 €	
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux de démolitions de certains bâtiments Travaux d'entretien et de rénovation gymnases, piscines...	654 500 €	
Propreté	Acquisition de matériels (aspirateur à feuilles, débroussailleuses)	8 000 €	
Véhicules, engins, gros matériel, propreté	Acquisition d'un système de lubrifiant et travaux de toiture pour extracteur de fumée. Acquisition de 6 nouveaux véhicules électriques pour l'ensemble d'EPN dont 1 BOM électrique	883 000 €	5 000 €
		40 730 728 €	8 329 318 €

A ces éléments viennent s'ajouter :

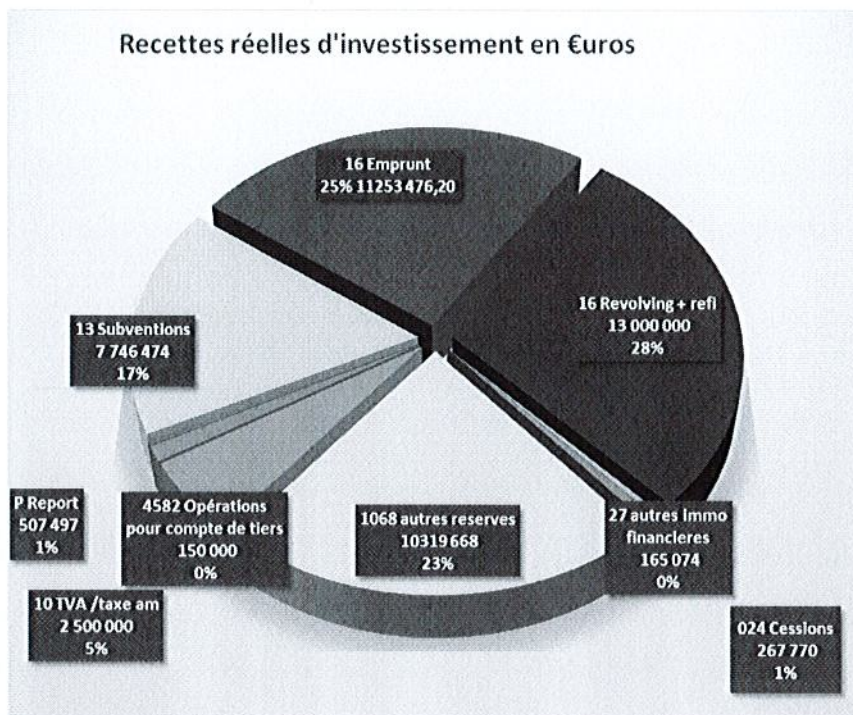


En dépenses :

- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 9 550 k€ (contre 9 322 k€ en 2023).
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 300 k€.
- 400 k€ ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public crée pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.
- 29 007 k€ au chapitre 041 : opérations d'ordre patrimoniale. Ces crédits sont inscrits pour des raisons techniques (en parallèle, une recette de même montant est également inscrite). Ils sont destinés à permettre de régulariser les avances forfaitaires sur marché (13 007 k€ sont inscrits à cette fin). Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie, afin de permettre de réaliser d'éventuels remboursements anticipés temporaires de contrats de prêts revolving, des crédits ont été inscrits à hauteur de 16 000 k€

Le résultat d'investissement 2023 est un déficit de 1 128 880,71 €. Il est donc inscrit en dépenses d'investissement au BP 2024.

En recettes :



Le FCTVA estimé à 2 500 k€.

L'autofinancement brut est composé des recettes réelles de fonctionnement et de l'excédent de résultat auquel on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement, soit un total de 29 765 k€.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 11 253 k€ serait nécessaire.

2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Ces budgets annexes, conformément à l'article L2224-11 du GCT sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. Les budgets de l'eau, l'assainissement collectif et le SPANC doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 27.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	10 841 145
Recettes réelles d'investissement	4 068 514
Besoin de financement	6 772 631
Remboursement capital	1 941 200
Total besoin de la section d'investissement	8 713 831

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	17 908 718
Dépenses réelles d'exploitation	12 525 686
Autofinancement brut	5 383 032
Nouveaux emprunts nécessaires	3 330 799

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 535 100
<i>Virement complémentaire</i>	2 847 932

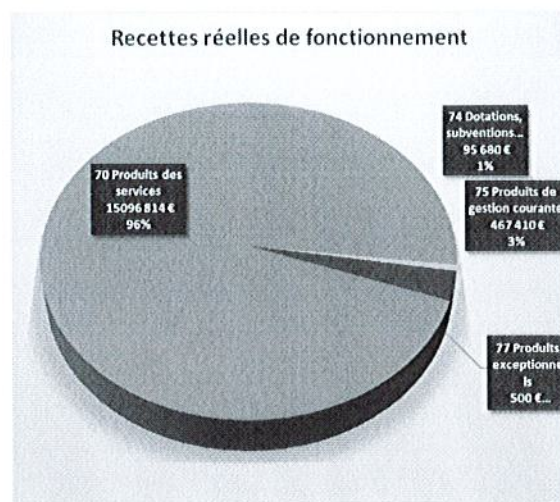
2.1.1 Section d'exploitation

Elle s'équilibre à hauteur de 18 273 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 15 660 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 365 k€ au titre des subventions transférables.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 2 248 313,96 €.



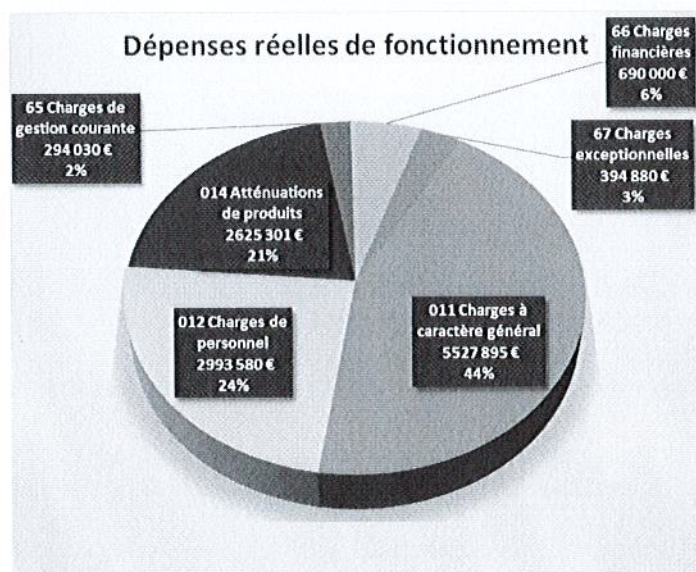
Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués de :

- la vente d'eau aux abonnés pour 7,37 M€ soit 49 % du poste, les recettes sont calculées sur la base d'une hausse des tarifs de l'eau de 4,5% au 1^{er} janvier 2024.
- d'abonnement pour la location de compteurs pour 3,16 M€,
- la redevance pollution pour 1,7 M€ qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant),
- la redevance pour la modernisation des réseaux pour 691 k€,
- la redevance pour la préservation de la ressource pour 452 k€,
- la facturation de mise à disposition de personnel au budget principal pour des missions du service pluvial : 0,61 M€,
- la réalisation de branchements neufs : 0,42 M€,
- la refacturation d'une partie du coût du marché EDN au budget assainissement,

Les tarifs de l'eau augmenteront de 4,5% en 2024 afin de couvrir les charges récurrentes (surtout d'énergie) de ce budget qui n'ont fait qu'augmenter ces dernières années.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 12 526 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 5 748 k€ dont 2 900 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 2 848 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 44 % des dépenses réelles

d'exploitation sont composées notamment :

- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 33% des charges à caractère général soit 1 800 k€ ;
- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 1100 k€ ;
- du reversement aux agences de l'eau d'une partie des recettes de la redevance pollution, estimée à 535 k€ ;
- de la réalisation de 190 branchements neufs soit 417 k€ ;
- de l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités : 254 k€ ;
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux) pour 246 k€.
- de frais de carburant et d'entretien de véhicules 115k€ ;
- des frais de gestion liés aux fonctions support pour 215 k€,
- des frais d'entretien et maintenance pour 157 k€,
- des frais d'études, diagnostics et analyses pour 166 k€,
- des prestations de services pour 151 k€.

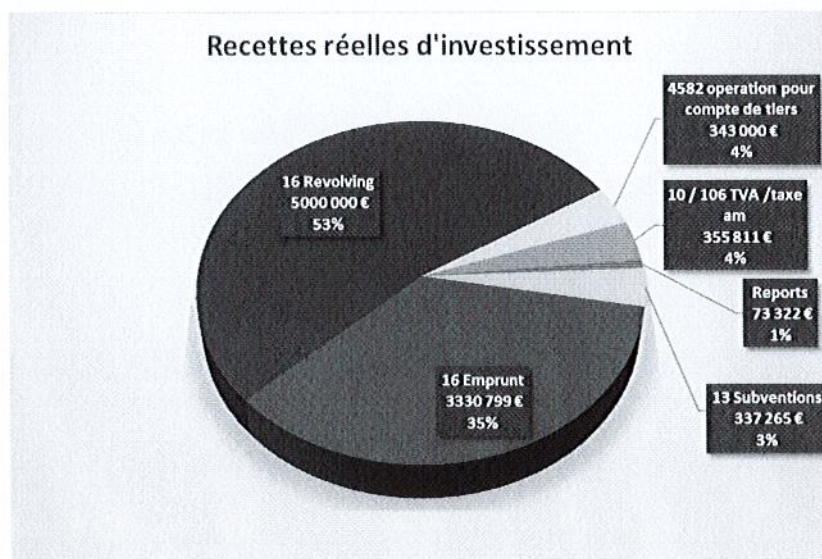
Les **atténuations de produits (chapitre 014)** qui représentent 21 % des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 860 k€, et à la redevance Agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 765 k€.

Les **charges de gestion courantes (chapitre 65)** intègrent notamment les crédits nécessaires pour comptabiliser les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

2.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 29 147 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 440 k€.



Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 16 748 k€ :

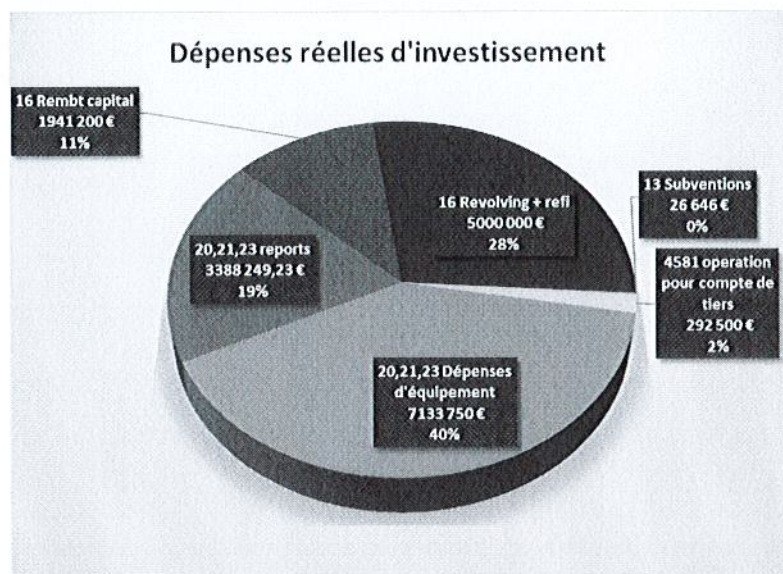
- 2 900 k€ ont été inscrits au titre des amortissements,
- 2 848 k€ au titre du virement à la section d'investissement,

- 11 000 k€ au titre des opérations patrimoniales.

Le résultat d'investissement cumulé 2023 est de 2 959 116,57 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 782 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 11 365 K€ dont 365 k€ au titre des subventions transférables et 11 000 k€ au titre des opérations patrimoniales.



Les dépenses réelles d'équipement (hors opération pour compte de tiers) s'élèvent à 7 134 k€.

Elles concernent principalement :

- Travaux de remise en service et rénovation sur plusieurs réservoirs (les Dominicaines, la sablonnière, Parville, Trémouille, Saint Germain de Fresney) pour 370 k€,
- Mission de maîtrise d'œuvre pour UTEP pour 300 k€,
- Frais de maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation sur les captages d'Arnières/Iton pour 3 644 k€,
- Renouvellement d'équipements d'exploitation et des travaux annuels sur les installations et le réseau pour 806 k€.
- Prestation d'externalisation de pose de compteurs télé-relève pour 250 k€,
- Acquisition d'une aspiratrice excavatrice pour 550 k€.

Le remboursement du capital de la dette est de 1 941 k€.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 337 k€. La totalité des subventions concerne des subventions d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 3 331 k€.

2.2 Service assainissement

Le budget 2024 est marqué par la reprise en régie de la gestion du sud du territoire. Ceci se traduit budgétairement par une augmentation des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement ; ainsi qu'une nouvelle répartition des dépenses.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	20 097 946
Recettes réelles d'investissement	12 492 784
Besoin de financement	7 605 162
Remboursement capital	3 220 000
Total besoin de la section d'investissement	10 825 162

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	13 217 653
Dépenses réelles d'exploitation	9 869 006
Autofinancement brut	3 348 647
Nouveaux emprunts nécessaires	7 143 181

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	<i>3 347 898</i>
<i>Virement complémentaire</i>	<i>749</i>

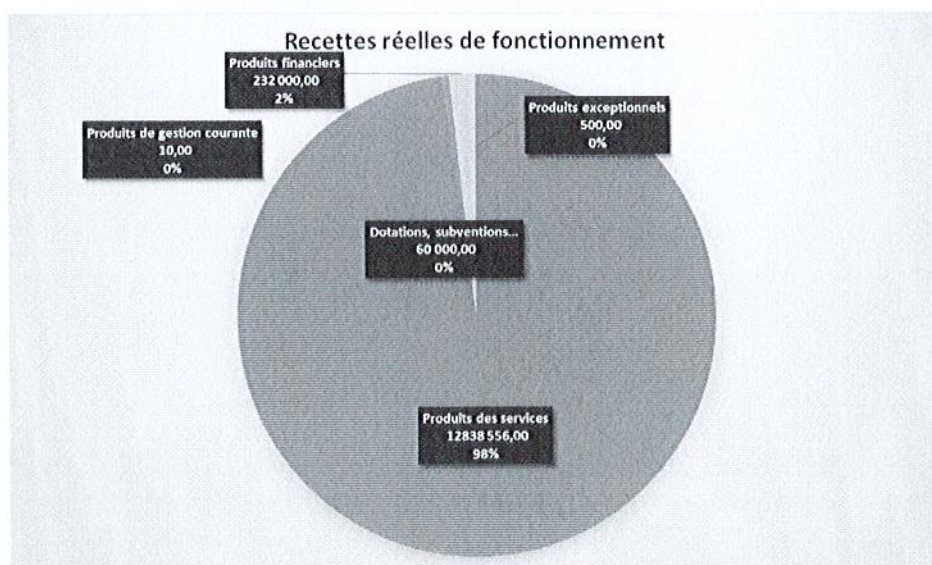
2.2.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 13 970 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 13 131 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 752 k€ au titre des subventions transférables.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 86 586.89 €.



Les **produits des services (chapitre 70)** sont calculés sur la base d'une augmentation des tarifs de 4.5% à compter du 01 janvier 2024.

Elles sont majoritairement constituées de :

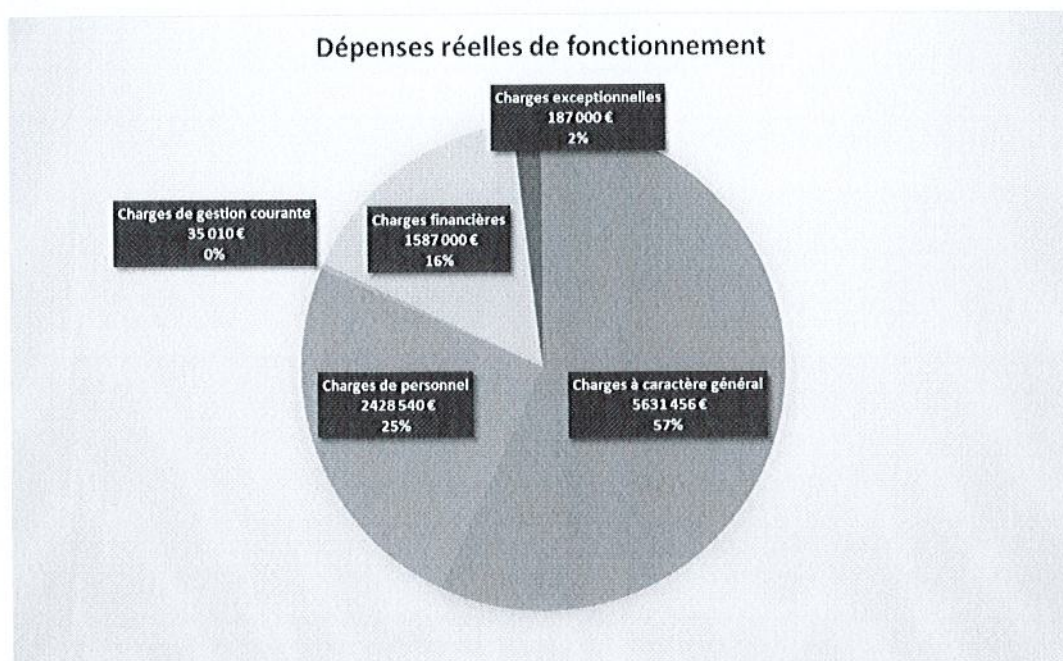
- la redevance assainissement (12,012 M€ soit 94% du poste) ;

- recettes liées aux branchements assainissement pour 298 k€ ;
- interventions facturées pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux : 112 k€
- la vente d'électricité produite par le CTEU : 130 k€ ;
- l'entretien des avaloirs d'eaux pluviales sur Evreux : 88 k€.

Les **subventions d'exploitation (chapitre 74)** sont une subvention à percevoir suite à l'étude de diagnostic amont pour 50 k€.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 9 869 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 101 k€ : 4 100 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 748,89 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 57% des dépenses réelles d'exploitation sont composées notamment :

- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 2 196 k€),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (341 k€), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (450 k€),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (634 k€),
- de la réalisation de branchements neufs soit 298 k€ ;
- des produits de traitement et fournitures diverses (734 k€). Le prix des produits de traitement ayant très fortement augmenté depuis 2023.
- des frais d'études pour 125 k€ dont diagnostic amont : Il s'agit d'une démarche réglementaire, obligatoire pour notre CTEU et réseau associé : recherche des substances dangereuses pour l'environnement, sur la partie réseau, après avoir identifié dans le premier volet (lors des exercices précédents) ces substances au niveau du CTEU. Ces études sont en partie subventionnées,

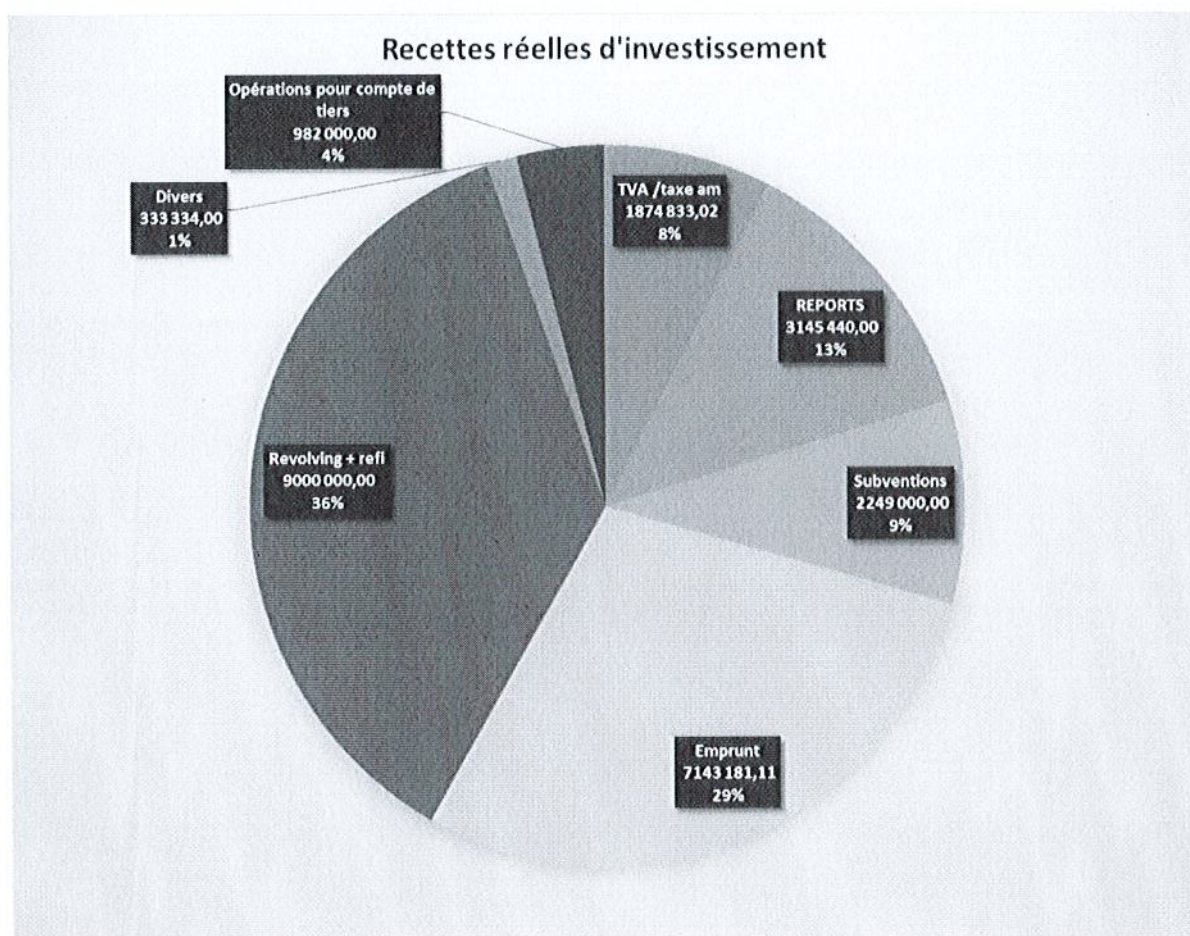
- des frais de gestion liés aux fonctions support pour 250 k€
- des frais de carburant et entretien des véhicules pour 125 k€,
- frais d'assurance, frais d'acte et contentieux pour 125 k€.

2.2.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 52 370 k€.

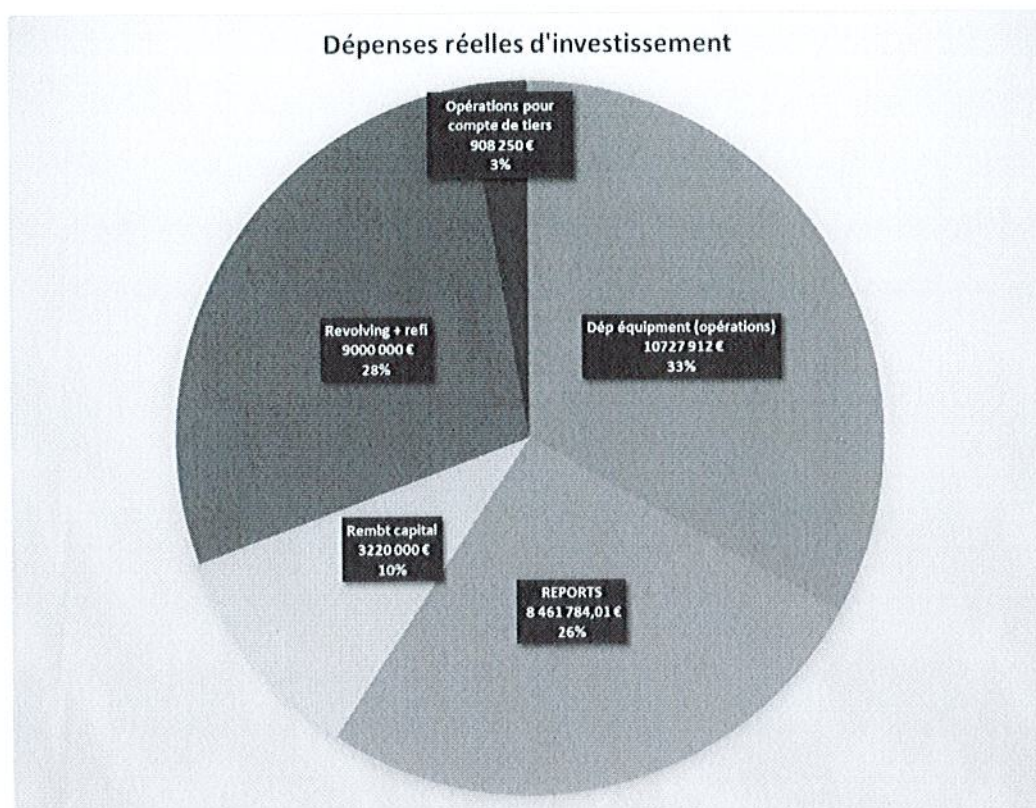
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 24 728 k€.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 23 401 k€ dont 4 100 k€ ont été inscrits au titre des amortissements, 748,89 € au titre du virement à la section d'investissement et 19 300 k€ au titre des opérations patrimoniales.



L'excédent cumulé d'investissement 2023 est de 4 241 510,99 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 32 318 k€.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **10 728 k€** (hors RAR). Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation et de restructuration des réseaux à hauteur de 1 753 k€,
- les travaux d'extension de réseaux pour 601 k€ dont ceux de Mesnil sur l'Estrée pour 475k€
- la maîtrise d'œuvre pour Fauville, Huest, Gauciel, Miserey, BA105, pour 77,5k€
- les frais de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les Captages d'Arnières /Iton pour 3 868 k€,
- les frais d'étude pour le digesteur, marché aérien, aération et remplacement des automates pour 136 k€,
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels et les travaux annuels sur les installations et le réseau pour 3 000 k€,
- l'acquisition de camion hydrocureur combiné pour la régie du sud et remplacement de véhicule pour 570 k€,
- le schéma directeur assainissement eaux usées pour 450 k€,

Le remboursement du capital de la dette est de 3 220 k€. Il est couvert à hauteur de 333 k€ par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 2 249 k€ sont prévues au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (2 123 k€) et au titre d'un PUP (126 k€).

Le FCTVA est estimé à 800 k€ et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 7 143 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 20 052 k€ dont 752 k€ au titre des subventions transférables et 19 300 k€ au titre des opérations patrimoniales.

2.3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif



Comme pour l'eau et l'assainissement, le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	403 483 €
Recettes réelles d'investissement	58 968 €
Excédent de financement	344 515 €
Remboursement capital	- €
Total de la section d'investissement	344 515 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, exclusivement par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation :

Recettes réelles d'exploitation	964 410 €
Dépenses réelles d'exploitation	619 895 €
Autofinancement brut	344 515 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	5 725 €
<i>Virement complémentaire</i>	338 790 €

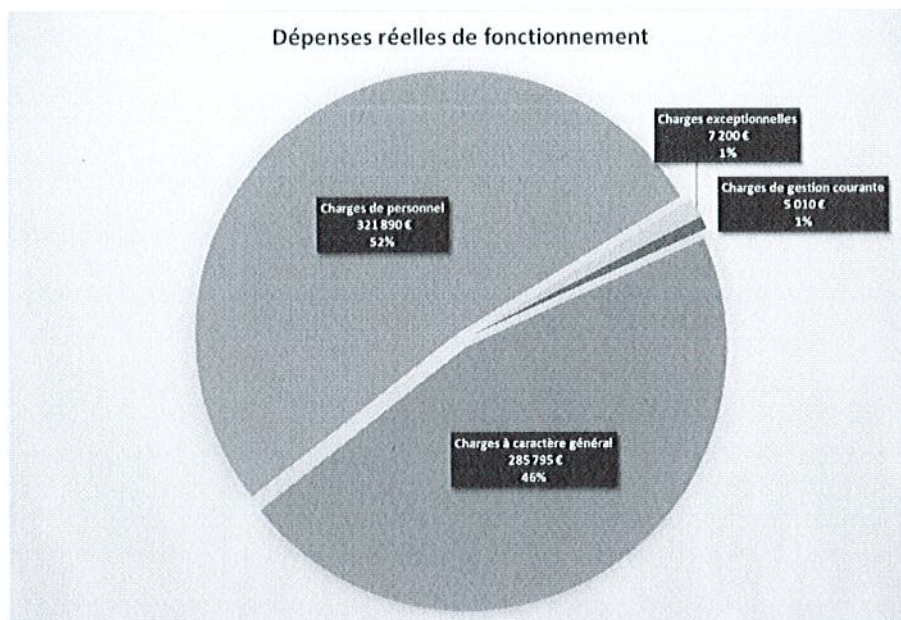
2.3.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 964 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 634 k€. Elles sont composées des contrôles périodiques.

L'excédent cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 330 098,88 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 620 k€.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont composées notamment :

- frais de sous-traitance (38,5 k€) afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU,
- de frais d'études et prestation pour 221 k€.

Les **charges de gestions courantes (chapitre 65)** correspondent au montant des créances éteintes pour 5k€

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 344 k€ dont 6 k€ au titre des amortissements et 339 k€ au titre du virement du fonctionnement vers l'investissement.

2.3.2 Section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'excédent des années antérieures de 59 k€.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 344 k€ dont 6 k€ au titre des amortissements et 339 k€ au titre du virement du fonctionnement vers l'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 403 k€ et correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- acquisition et équipement d'un véhicule 31k€
- travaux de reprise de 6 installation en assainissement non collectif pour 33,6k€
- acquisition d'outils techniques pour le service (4,5 k€)
- acquisition de matériel informatique (7,5 k€).

3 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	12 114 €
Recettes réelles d'investissement	1 601 810 €
Excédent de financement	1 589 696 €
Remboursement capital	187 300 €
Total excédent de la section d'investissement	1 776 996 €

Recettes réelles de fonctionnement	393 958 €
Dépenses réelles de fonctionnement	234 528 €
Autofinancement brut	159 430 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

Dotation nette aux amortissements 159 430 €

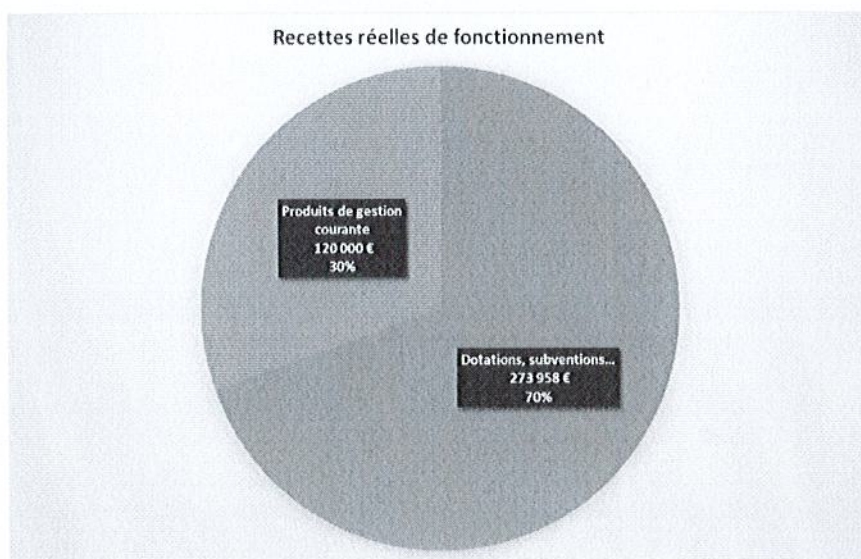
Virement complémentaire

Le budget annexe de la pépinière scientifique est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

3.1 Section de fonctionnement :

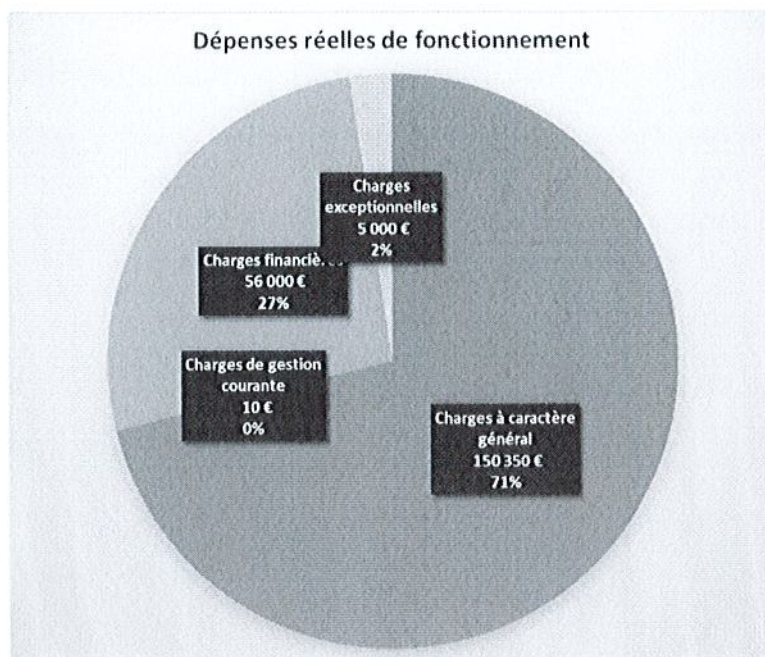
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 490 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 394 k€ qui sont constituées des produits de gestion courante soit les loyers et les charges reçus, estimés à 120 k€ et d'une subvention d'équilibre de 274 k€.



Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 96 k€ au titre des amortissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 211 k€. Les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 150 k€. Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 56 k€.



Les dotations aux amortissements du bâtiment (255 k€) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 96 k€.

Le déficit cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 23 167,66 €.

3.1.1 Section d'investissement :

La section d'investissement est en suréquilibre : en dépenses à hauteur de 6 295 k€ et en recettes pour 7 857 k€.

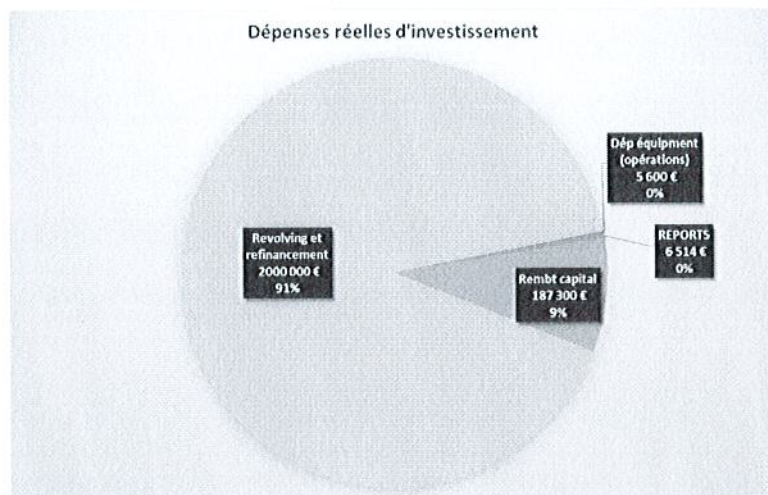
Les recettes sont constituées de :

- la dotation aux amortissements (255 k€),
- d'opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 4 000 k€. Ces crédits sont inscrits pour des raisons techniques (en parallèle, une recette de même montant est également inscrite). Ils sont destinés à faciliter la gestion de trésorerie, afin de permettre de réaliser d'éventuels remboursements anticipés temporaires de contrats de prêts revolving. Parallèlement une inscription d'un montant de 2 000k€ est réalisée au chapitre 16.
- d'une cession de l'immeuble de la bio-pépinière (1 300k€)

L'excédent cumulé d'investissement est de 301 810,35 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 199 k€, représentant le remboursement du capital de la dette (187 k€), et pour 12 k€ de dépenses d'équipement (y compris RAR).

Le montant des dépenses d'ordre s'élève à 4 095k€ et correspond à l'amortissement des subventions d'équipement pour 95,6 k€ et aux opérations patrimoniales pour 4 000k€.



4 Budget annexe mobilités



Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement mobilité, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, la tarification des usagers et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires sociales notamment.

EPN exerce en direct la compétence transport scolaire sur l'ensemble du territoire.

Ce budget est établi hors taxes depuis 2022 compte tenu de la réponse positive à la procédure de rescrit fiscal.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	4 156 382 €
Recettes réelles d'investissement	2 560 026 €
Besoin de financement	1 596 356 €
Remboursement capital	818 000 €
Total besoin de la section d'investissement	2 414 356 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	21 724 108 €
Dépenses réelles d'exploitation	19 749 108 €
Autofinancement brut	1 975 000 €
Nouveaux emprunts nécessaires	439 356 €

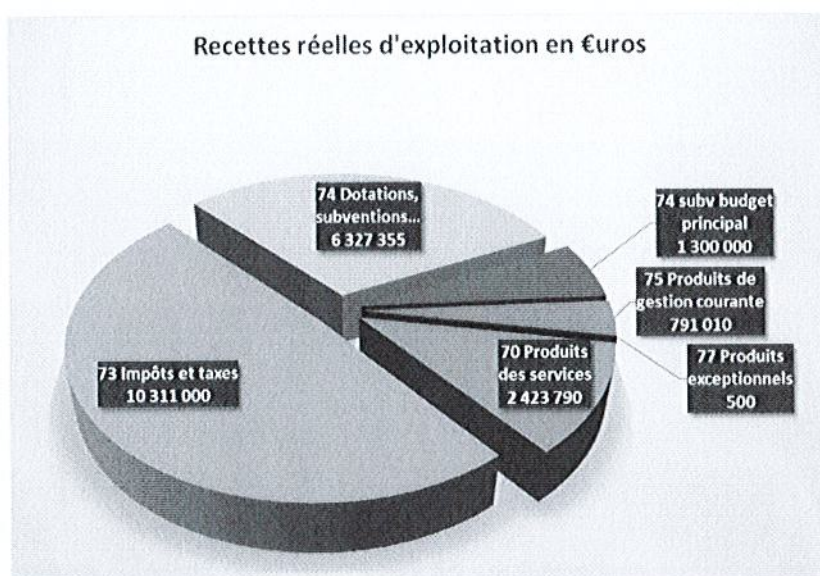
Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	1 975 000 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

4.1.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 22 039 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 21 154 k€.



En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement mobilité est estimé à 10 300 k€. Il a été décidé une augmentation du versement mobilités à 1,05% à partir du 1^{er} septembre 2024. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %.

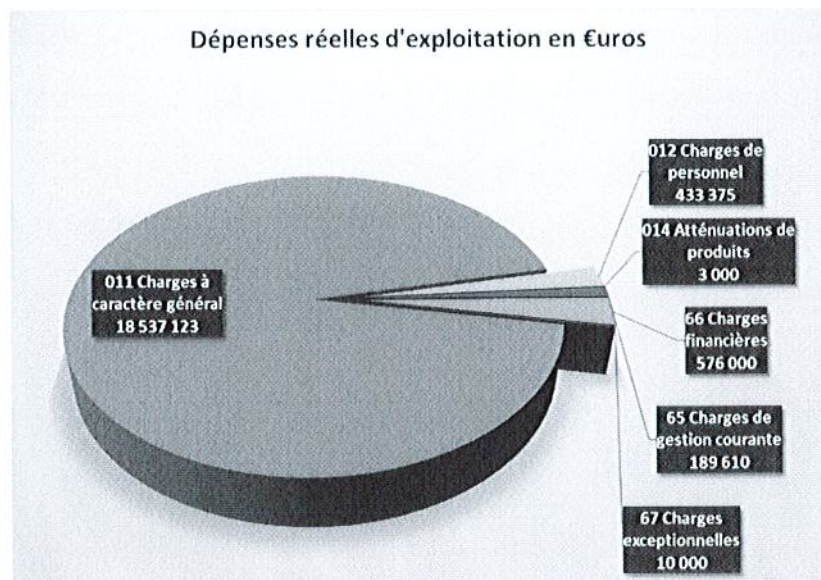
Les **dotations et subventions (chapitre 74)**, comprennent majoritairement :

- la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (6,3 M€ soit 83% du poste),
- une participation de l'état de 25 k€ concernant le schéma directeur de la marchabilité (20k€) et 5k€ pour la rampe d'accès Jean Bouin,
- une participation du budget principal EPN de 1 300 k€.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers, estimés à 2 424 k€ pour 2024, quasiment identique à 2023

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 570 453,05 €.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 19 749 k€.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 94 % des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

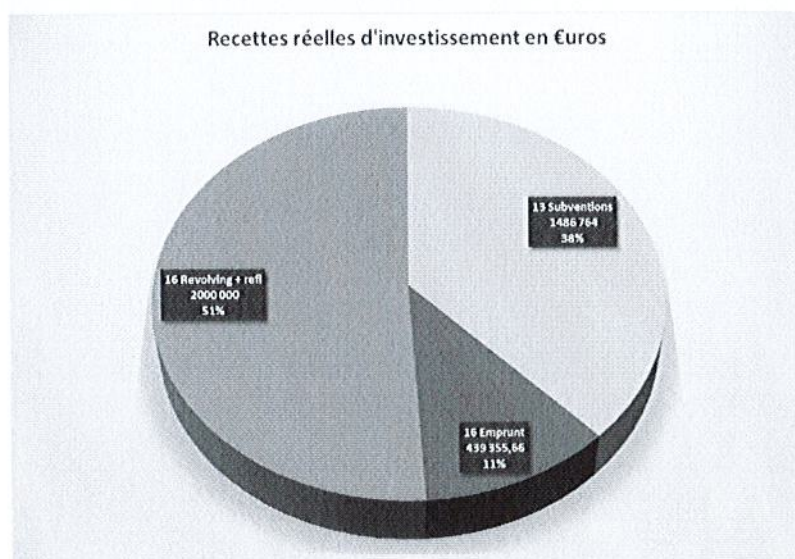
- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat pour 11 436 K€ (soit 64% du poste),
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 6 067 K€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 290 k€ au titre des amortissements.

4.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 17 289 k€.

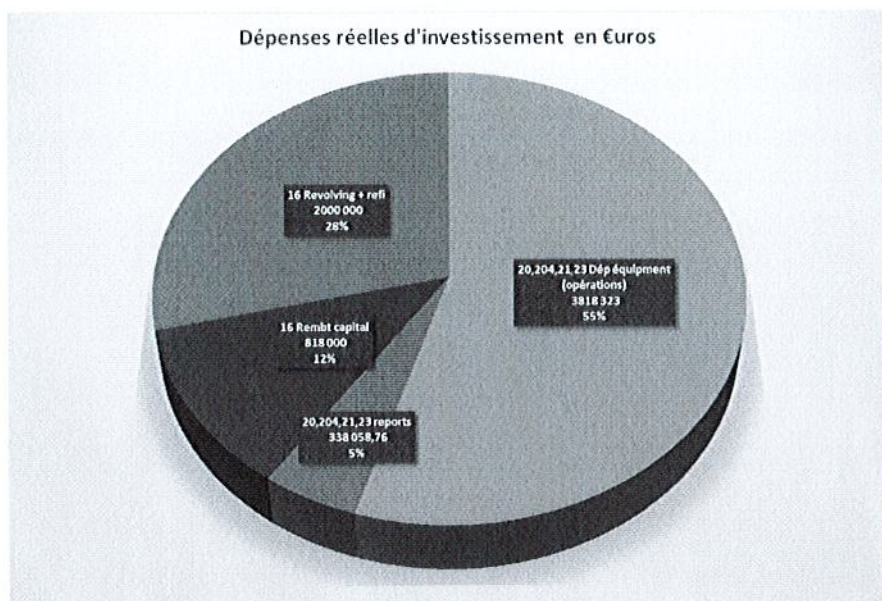
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 926 k€ dont un emprunt d'équilibre de 439 k€.



Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 12 290 k€ dont 2 290k€ au titre des amortissements et 10 000k€ au titre des opérations patrimoniales.

L'excédent cumulé d'investissement est de 1 073 262,10 €.

Les dépenses réelles d'investissement hors résultat reporté s'élèvent à 6 974 k€ y compris un remboursement d'emprunt de 818 k€.



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 156 k€ (y compris RAR). Elles concernent principalement :

- L'acquisition de 4 bus pour un montant total de 1 300 k€.
- L'aménagement accessibilité de quai de bus pour un montant total de 320 k€.
- Vidéosurveillance des autobus pour un montant total de 33,2 k€.
- L'équipement de 20 vélos et 1 vélo PMR pour un montant total de 40 k€.
- L'aménagement de la voie verte de la cavée boudin à la gare pour un montant de 1 500 k€.

Le remboursement du capital de la dette est de 818 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 10 315 k€ inscrits pour 315 k€ au titre des subventions transférables et pour 10 000 k€ au titre des opérations patrimoniales.

En recettes, une subvention DSIL de 212 k€, et une subvention de l'état (ministère de l'écologie) pour 582 k€ au titre de l'aménagement de la voie verte cavée boudin gare.

Une recette de la Région Normandie de 200 k€ et de l'état de 492 k€ sont prévues au titre du plan Vélo d'Evreux destination vélo.

5 Budget ZA de la Croix Prunelle

L'équilibre général du budget se présente ainsi en k€ :

Dépenses réelles d'investissement	1 113 772 €
Recettes réelles d'investissement	170 988 €
Excédent de financement	942 784 €
Remboursement capital	25 100 €
Total excédent de la section d'investissement	967 884 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	1 152 024 €
Dépenses réelles d'exploitation	12 753 €
Autofinancement brut	1 139 271 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	69 051 €
<i>Virement complémentaire</i>	1 070 220 €

5.1.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1191 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 35 k€ dont 5 k€ de loyers et 30 k€ de produit de cession.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 40 k€ au titre des subventions transférables.

L'excédent cumulé affecté à la section fonctionnement est de 1 116 563,59 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 13 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 1 179 k€ dont 109 k€ au titre des amortissements et 1 070 k€ au titre du virement de la section d'investissement vers le fonctionnement.

5.1.2 Section d'investissement :

Les recettes d'investissement sont principalement des recettes d'ordre s'élevant à 1 179 k€ dont 109 k€ au titre des amortissements et 1 070 k€ au titre du virement de la section d'investissement vers le fonctionnement.

Le déficit cumulé d'investissement est de 170 987,75 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 139 k€ dont 1 114 k€ correspondant aux dépenses d'investissement du budget et 25 k€ pour rembourser le capital de la dette.

6 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)



Ces budgets sont au nombre de 6, répartis comme suit :

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
ZONE D'ACTIVITES HTVA	10 646 606	3 363 430	14 010 036
ZAC DU LONG BUISSON 3	5 832 123	4 240	5 836 363
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 374 659	1 619 059	4 993 718
ZA GAUVILLE PARVILLE	18 250	16 276	34 526
ZA DE MISEREY	947 582	574 351	1 521 933
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	473 993	1 149 504	1 623 497
ZONES D'HABITAT HTVA	3 672 803	353 083	4 025 886
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	3 672 803	353 083	4 025 886
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	14 319 409	3 716 513	18 035 922

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, chaque fin d'exercice, à stocker les dépenses de fonctionnement afin que les parcelles soient comptabilisées à leur coût de revient. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure des acquisitions, et de la réalisation d'études et travaux.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont déstockées pour le montant de la cession, via la réalisation d'écritures d'ordre. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2024 sont les suivantes :

6.1.1 Principales recettes foncières attendues en K€

Budget	Montant
ZA DES SURETTES - GRAVIGNY	600
	600

6.1.2 Principales actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Budget	Montant	Commentaire
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	213 k€	Sécurisation de clôture Saminox, solde marché de travaux VRD Surettes et facture de branchement d'eau à régulariser
ZAC VALLON FLEURI - SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	130 k€	Frais de géomètre, déplacement d'espèces protégées et extension de voirie pour desserte
ZAC ARBRE SAINT GERMAIN - MARCILLY SUR EURE	10 k€	Provision géomètre: division foncière et étude de sol avant-vente

GLOSSAIRE

CAF	Capacité d'autofinancement
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	Recettes fiscales
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	Dotations de l'Etat
DGF	Dotation globale de fonctionnement <i>Constituée de deux parts :</i> - La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle) - La dotation d'intercommunalité

	Compensations de la réforme de la taxe professionnelle
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	Péréquation
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales